



NOTES DU COURS

CRI 6226

CRIME-REG.COM/POLICE6226

PROFESSEUR : STÉPHANE LEMAN-LANGLOIS

ÉCOLE DE CRIMINOLOGIE

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

COURS 10 : TENDANCES POLICIÈRES (2) : SÉCURITÉ NATIONALE

1 Renseignement de sécurité

a **SCRS (Service canadien de renseignement de sécurité)** est une agence civile sous la responsabilité de Sécurité publique Canada (ministre : Stockwell Day). Sa mission est décrite dans la [Loi sur le SCRS](#) et comprend toutes les menaces raisonnables contre la sécurité du Canada (espionnage, terrorisme, influences/ingérences étrangères etc), ainsi que le filtrage de sécurité pour les employés du gouvernement et les demandeurs d'asile ou nouveaux immigrants (350 000 demandes par année). Budget de 275 millions, 2 500 employés.

- (1) le SCRS est une agence civile spécialement créée en 1984 après que plusieurs scandales aient éclaté au sujet des activités de sécurité de la GRC.
- (2) avant 1980, une des responsabilités de la GRC était de faire la collecte de renseignement sur des activités liées à la sécurité nationale (**communisme, syndicalisme, séparatisme, espionnage, ingérence**)
- (3) Avant la création du SCRS, la GRC assurait la sécurité nationale ; dès 1966, la Commission MacKenzie recommande la création d'une agence séparée, notant la difficulté qu'avaient les agents de la GRC à différencier la subversion de la simple dissidence. La Commission juge également que les enquêtes de sécurité nationale sont trop délicates pour les méthodes conventionnelles des policiers de la GRC.
- (4) durant les années 1970 la GRC a grossièrement abusé de ces pouvoirs, comme l'ont montré les commission McDonald et Keable. Dans ses efforts pour combattre le séparatisme la GRC avait posé des gestes dépassant de beaucoup les limites normales de ce qui est acceptable dans une société démocratique (vol des listes des membres du Parti québécois [opération « HAM »], vol de documents à l'Association de la presse libre du Québec [APLQ; opération « bricole »], bombe chez le propriétaire des magasins Steinberg, incendie d'un édifice.
- (5) La commission fédérale McDonald conclue que les activités de surveillance devraient être retirées à la GRC et confiées à un nouvel organisme de renseignement civil, dont les agents n'auraient pas de pouvoirs policiers. L'idée est qu'un service doit faire appel à l'autre pour fonctionner, et ce faisant i. aucune agence n'aura tous les pouvoirs et ii. une certaine surveillance bilatérale apparaîtra.
- (6) Le service canadien de renseignement de sécurité naît donc le 21 juin 1984; à ce moment, il emploie surtout des anciens membres de la GRC. Depuis le 16 novembre 2004 le directeur du SCRS est Jim Judd, ancien sous-ministre à la Défense nationale et bureaucrate de carrière ayant travaillé au ministère du Commerce international et au ministère des Affaires étrangères.
- (7) ceci veut dire que les agents du SCRS n'ont pas le statut d'« agent de la paix » dont disposent les policiers. Lorsqu'ils constatent qu'un crime a été ou sera commis ils doivent se référer à la GRC, qui est l'organisme responsable.

- (8) les activités du SCRS à l'étranger se limitent
 - Contrairement à d'autres services comparables dans d'autres pays, le SCRS, toutefois, ne peut pas faire de collecte « proactive » dans des pays étrangers. Le SCRS fonctionne avec quelques 250 ententes de coopération avec des services équivalents dans des pays partout dans le monde.
 - servir de liaison directe avec des services de renseignement étrangers (24 pays, secrets)
 - produire des compléments d'enquête dont les sujets sont au Canada.
- (9) le SCRS est un partenaire clé des Équipes intégrées de la sécurité nationale (EISN), sous l'égide de la GRC.
- (10) Un Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité (CSARS) veille à assurer que les agents du SCRS respectent les lois.
- (11) Le budget du SCRS a été fortement rehaussé à la suite des événements du 11 septembre 2001.
- (12) Lors de la crise du FLQ, en octobre 1970, il devient évident que la GRC est incapable de bien renseigner le gouvernement sur les menaces à la sécurité.

b CSTC (Centre de la sécurité des télécommunications Canada)

- (1) est une agence *militaire* sous l'égide du ministère de la Défense nationale (MDN) et des Forces canadiennes (FC) (ministre : Gordon O'Connor). Budget, 300 millions ; 1 700 employés (par contre, l'espace occupé par le CSTC semble beaucoup trop grand pour ce nombre [donne 24m² par employé]).
- (2) Créée en 1947, sous l'accord UKUSA, entre les ÉU, le Canada, l'Australie et le Royaume Uni. L'accord vise principalement à l'interception des communications du bloc soviétique. Partenaires :
 - Australie - Defence Signals Directorate (DSD)
 - Nouvelle-Zélande - Government Communications Security Bureau (GCSB)
 - Royaume-Uni - Government Communications Headquarters (GCHQ)
 - États-Unis - National Security Agency (NSA)
- (3) les activités du CST sont en principe réservées à l'étranger, mais s'étendent au Canada dans certaines exceptions.
- (4) fonctions principales
 - cryptologie
 - sécurité informatique
 - interception
- (5) Aucune loi du CST n'existait avant décembre 2001 et la *Loi antiterroriste*, qui contenait une section au sujet des fonctions et cadre réglementaire du CST
- (6) Un Commissaire du CST surveille les activités de l'organisme. Le dernier en poste, l'ex-juge en chef de la Cour suprême du Canada, Antonio Lamer, jugeait que le cadre législatif du CST était trop flexible.
 - Le CST doit maintenant « fournir une assistance technique et opérationnelle aux organismes fédéraux chargés de l'application de la loi et de la sécurité »

c ASFC (Agence des services frontaliers du Canada) : créée en 2003 après la réorganisation du ministère du Solliciteur général, maintenant appelé ministère de la Sécurité publique et de la Protection civile (auparavant, l'agence des douanes faisait partie de Revenu Canada). L'ASFC est chargée de :

- (1) la sécurité des frontières — contrôle des voyageurs et des marchandises
- (2) perception des taxes d'accise
- (3) contrôle et surveillance de la contrebande
- (4) activités d'enquête, audiences de nouveaux arrivants, détention et renvoi dans le pays de départ.
- (5) Comporte 10 000 fonctionnaires actifs dans 1 400 points de service.

Immigration Canada entend les demandes d'immigration et confie chaque dossier au SCRS pour une vérification de sécurité. L'arrivée de demandeurs d'asile, en particulier, est vue comme problématique parce que facilitant les déplacements de terroristes et de membres du crime organisé transnational. Les procédures pour rejeter une demande d'asile étant beaucoup plus faciles que des procédures criminelles ou d'extradition, on favorise cette approche.

d ACSTA (Administration canadienne de la sûreté du transport aérien; directeur :

Jacques Duchesneau) : agence gouvernementale créée par Ottawa après les attaques du 11 septembre 2001 pour coordonner les services de sécurité dans les aéroports canadiens (relève du ministère des Transports). ACSTA n'offre elle-même aucun service de sécurité; l'agence vise à établir des standards d'opération, de formation et est chargée d'obtenir des services contractuels. Les 3 000 agents de sécurité des aéroports qui portent des insignes ACSTA/CATSA sont en fait des agents de sécurité privée provenant de 4 fournisseurs principaux :



- (1) aéroports de Toronto et de Montréal : *Garda*
- (2) aéroports de Québec : *Sécurité Kolossal*
- (3) aéroport de Vancouver : *Group4 Falck*
- (4) aéroports du reste de l'Ontario, des maritimes, des prairies et de la Colombie-Britannique : *Aeroguard*.
- (5) ACSTA gère également le Programme canadien de protection des transporteurs aériens (PCPTA, secret) qui place des agents de la GRC dans des vols choisis.

e CANAFE (Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada) :

organisme chargé d'analyser l'ensemble des transactions financières de plus de 10 000\$ faites au Canada et des transactions douteuses soumises par les institutions financières. Dans les cas où le CANAFE détecte des opérations de blanchiment ou de financement du terrorisme, par exemple, elle doit alerter les forces de police ou le SCRS. Cette alerte, par contre ne contient aucune autre information que la date de la transaction et le nom de la personne, les autres renseignements étant protégés. CANAFE a reçu 9,5 millions de déclarations, et en a renvoyé 160 aux autorités. En matière de terrorisme, *aucune*, à date, n'a jamais mené à une condamnation.

2 Hybridation du renseignement, convergence autour de la notion de « sécurité nationale »

a Préliminaire : le renseignement, au Canada comme dans la plupart des pays occidentaux, se sépare de la façon suivante :

	type	
agence	sécurité	criminel
police	<ul style="list-style-type: none"> ■ GRC — BNRP Banque nationale de renseignements protégés (Direction des renseignements criminels / Sous-direction des infractions en matière de sécurité / Système de renseignements protégés sur la criminalité SRPC). ■ les grands services de police municipaux et provinciaux ont également leur service de renseignement de sécurité 	polices ; Service du renseignement criminel du Québec (SRCQ), etc.
civile	<ul style="list-style-type: none"> ■ Service canadien du renseignement de sécurité (SCRS / CSIS) 	surveillance de la criminalité transnationale
militaire	<ul style="list-style-type: none"> ■ SNEFC : Service national des enquêtes des Forces canadiennes, sécurité, MDN ■ UNCIFC : Unité nationale de contre-ingérence des Forces canadiennes, sécurité, MDN ■ CCDN 2 : Centre de commandement de la Défense nationale – Renseignement de sécurité; sécurité / stratégique / tactique, MDN ■ CST / CSE : Centre de la sécurité des télécommunications; sécurité, stratégique, tactique, MDN 	Police militaire ; Utilisation de ressources militaires pour la surveillance du territoire (forces de l'air—drogues)

b Depuis quelques années, sous la pression de la guerre aux drogues et de la guerre au terrorisme, les différences entre ces agences s'effacent de plus en plus. Par ailleurs, depuis le 11 septembre la GRC et le SCRS ont également créé des « Équipes intégrées de la sécurité nationale » (**EISN**) auxquels plusieurs officiels de différents services (dont ceux nommés ci-haut) collaborent.